

# **Coordination inter associative de lutte contre l'exclusion (CLE)**

## **35 propositions pour améliorer l'hébergement des populations les plus défavorisées en Corse**

Depuis plusieurs années, la CLE, Coordination inter associative de lutte contre l'exclusion (Cf. fiche de présentation en annexe), s'attache à œuvrer concrètement pour améliorer les conditions d'hébergement et de logement des populations les plus défavorisées sur le territoire d' Ajaccio et plus largement en Corse du Sud.

Riche de cette expérience de terrain, la CLE a mené une réflexion qui lui a permis d'avancer une série de propositions susceptibles d'améliorer la situation existante.

Certaines propositions relèvent du domaine d'intervention de l'Etat, d'autres de celle des collectivités territoriales, mais la plupart pourraient être certainement prises en compte conjointement par l'ensemble des institutions.

Cette réflexion a conduit la CLE à organiser ces propositions en cinq grands ensembles :

1. Créer un outil régional d'observation, d'évaluation et de suivi du logement des populations défavorisées.
2. Augmenter et diversifier l'offre de logement à loyer adapté.
3. Faciliter le maintien au logement
4. Développer les outils du logement intermédiaire.
5. Créer du logement social pérenne en fonction des critères adaptés aux publics spécifiques.

### **1 Créer un outil régional d'observation, d'évaluation et de suivi du logement des populations défavorisées**

Son objectif serait d'ajouter à la fonction d'observation quantitative réalisée aujourd'hui par divers organismes, mais qui reste partielle, la capacité d'aller vers une approche qualitative, avec une fonction de coordination et d'évaluation.

Ses tâches pourraient être, entre autres, de recenser les outils et dispositifs de financement du logement, de prendre en compte le travail réalisé par le SIAO (Service Intégré d'accueil et d'Orientation), d'analyser le coût du logement en Corse et de mettre en place une politique d'information et d'incitation des propriétaires.

## **2 Augmenter et diversifier l'offre de logement à loyer adapté**

Pour mettre en œuvre cette proposition, les actions devraient se développer à la fois en direction du logement social et du parc privé.

### **2-1 Développer l'offre de logement social**

Cela passe par une incitation des bailleurs sociaux à construire davantage de logements à loyer très modéré, à faciliter la libération de foncier à vocation sociale et à généraliser la vente en V.E.F.A (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement).

### **2-2 Mobiliser le parc privé**

Il conviendrait :

d'optimiser l'incitation des propriétaires pour mettre à disposition des logements pas trop chers. Les dispositifs d'aide existent mais ils sont encore trop mal connus du plus grand nombre. L'observatoire régional pourrait les promouvoir et les évaluer.

Impliquer les agences immobilières privées volontaires dans la mise à disposition de logements pas trop chers est également une piste de travail, tout comme créer une agence immobilière à vocation sociale en Corse du Sud. Une telle structure existe en Haute-Corse et un projet est en cours de réalisation en Corse du Sud.

Enfin développer les relations avec les gîtes ruraux et favoriser la colocation sont à étudier.

### **3 Faciliter le maintien au logement**

Cela passe entre autres, par des actions dans trois directions : repérer les publics en danger d'expulsion, soit à cause de difficultés financières, soit à cause de problèmes de comportement et développer l'action sociale liée au logement.

#### **3-1 Repérer les publics en danger d'expulsion à cause de difficultés financières**

Cela peut se réaliser par une incitation des agences immobilières et des propriétaires à s'adresser à un travailleur social pour mettre en œuvre une médiation. Certaines expériences en ce domaine ont montré leur intérêt.

#### **3-2 Repérer les publics en danger d'expulsion à cause de problèmes de comportement**

Ces troubles relèvent soit de pathologies psychiatriques constituées, soit d'inadaptation à la vie collective par le non-respect de règles édictées par les syndicats d'immeubles.

Une action dans trois directions pourrait être conduite :

- sensibiliser les agences et les propriétaires à prévenir le médecin ;
- anticiper les difficultés en prévoyant un accompagnement des personnes ou des familles par les associations ou les services de psychiatrie ;
- enfin sensibiliser les services de police amenés à intervenir sur l'existence des circuits de soins existants.

#### **3-3 Développer l'action sociale liée au logement (ASL)**

Deux pistes pourraient être travaillées :

- l'augmentation du nombre de conseillères en économie familiale et sociale, profil professionnel très intéressant pour apporter une aide concrète aux populations en difficulté. Le nombre de ces conseillères est aujourd'hui nettement insuffisant ;
- l'optimisation du lieu de concertation pour prévenir les expulsions locatives. La CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions) existe mais son fonctionnement mérite d'être amélioré.

### **4. Développer les outils du logement intermédiaire**

Quatre pistes de travail dans ce domaine :

- développer les appartements en baux glissants,
- l'intermédiation locative,
- l'allocation logement temporaire
- et enfin la colocation comme outil de logement intermédiaire ;

L'action menée par la FALEP en Corse du Sud a montré l'intérêt de ces dispositifs qu'il serait intéressant de développer.

## **5. Créer du logement social pérenne en fonction de critères adaptés aux publics spécifiques**

Ces publics sont les jeunes, les personnes du troisième âge précaires, les malades psychiatriques qui n'ont plus à être hospitalisés et les personnes relevant de la grande exclusion.

### **5-1 Actions en direction des jeunes**

Cela passe par la création de maisons relais (ou pensions de famille), la construction de foyers de jeunes travailleurs, la mise en place de résidences sociales, la création d'un parc de petit logement social et enfin le développement de la colocation.

Un projet de maison-relais est en cours d'étude à Ajaccio et des besoins existent dans d'autres villes.

Il n'y a à ce jour aucun foyer de jeunes travailleurs en Corse.

Enfin, il faut noter que les appartements du logement social offrent peu de F1 et F2 ;

### **5-2 Actions en direction des personnes du troisième âge précaires**

Cela passe également par la création de pensions de famille, de résidences sociales, mais aussi par l'augmentation du nombre des familles d'accueil.

### **5-3 Actions en direction des malades psychiatriques qui n'ont plus à être hospitalisés**

Il s'agit dans ce cas de trouver les solutions les plus adaptées et personnalisées.

Cela passe par

- la mise en place de réunions de concertation pluridisciplinaires pour les cas les plus difficiles, y seraient conviées : les équipes hospitalières (intra et extra hospitaliers), les membres du réseau social, les membres des associations de réinsertion professionnelle ainsi que les professionnels de santé de ville (infirmiers et médecins libéraux).
- le développement de l'accueil familial, et la supervision des familles d'accueil
- La création d'un accueil thérapeutique familial,
  
- la mise en place d'appartements thérapeutiques
- et le renforcement du suivi à domicile des malades mentaux.

#### **5-4 Actions en direction de la grande exclusion**

Toute une série de dispositifs peuvent permettre d'améliorer la situation dans ce domaine :

- création d'abris de nuit pérennes,
- de communautés de « type Emmaüs » pour un accueil à bas seuil d'exigence,
- de SAMU social urbains, ouverture de « Lits halte soins santé »,
- de lits de repos en CHRS,
- de lits médicalisés
- Renforcement des moyens alloués aux UMAPP : Equipes Mobiles d'Actions Psychiatriques pour personne précarisée ;
- et enfin par la création d'URAS (Unité de réhabilitation et d'accompagnement social).

La collectivité territoriale de Corse, qui souhaite s'engager en faveur de la résorption de la crise du logement dans l'île pourrait être à l'origine de certaines des propositions énoncées ci-dessus et en accompagner d'autres, en concertation avec l'Etat et les autres collectivités territoriales.

La CLE se tient à sa disposition pour la tenue de toute réunion de travail ou atelier susceptible de faire avancer de façon pratique et très concrète ces différentes propositions.

## **La CLE** **(Coordination inter associative de Lutte contre l'Exclusion)**

Association selon la loi de 1901, la CLE, Coordination Inter associative de Lutte contre l'Exclusion, a été constituée en 2004, à la suite des événements du « Squat Alban » à Ajaccio. Elle regroupe plusieurs associations qui s'investissent dans la lutte contre la précarité et l'exclusion.

Chacune de ces associations possède un angle d'intervention spécifique (exemple : Médecins du Monde qui intervient pour le soin) ou un domaine d'intervention plus général au service des plus démunis ( logement, alimentation, accompagnement administratif etc...).

Trois associations sont membres fondateurs : Ava Basta, la FALEP 2A et Médecins du Monde.

A ces membres fondateurs se sont très rapidement associées plusieurs autres associations : La Fraternité du Partage, la Croix-Rouge, le Secours catholique, les Restos du cœur et, ponctuellement, le Secours populaire. L'association San Martinu en faisait également partie mais elle s'est aujourd'hui dissoute. Enfin, l'UMAPPP (Unité Mobile d'Actions Psychiatriques pour Personnes Précarisées) complète le dispositif.

La CLE s'est dotée d'un conseil d'administration qui se réunit au moins une fois tous les trois mois et davantage quand la situation l'impose.

Elle est d'abord un organe de réflexion, de mise en relation, de mutualisation mais surtout de proposition autour de l'ensemble des thématiques sur la précarité

Depuis plusieurs années, elle accompagne le dispositif de l'abri de nuit à Ajaccio et en assure la gestion depuis deux ans.

Parallèlement, elle poursuit inlassablement son activité auprès des différentes institutions pour faire aboutir le projet d'abri de nuit pérenne.

Tous les membres de la CLE sont des bénévoles.

Contacts :

Président : François PERNIN, [francois.pernin@wanadoo.fr](mailto:francois.pernin@wanadoo.fr)

Trésorier : Pierre-Jean RUBINI, [falep2a@wanadoo.fr](mailto:falep2a@wanadoo.fr)